



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e).....

déclare avoir pris connaissance :

- du règlement intérieur et :
 - accepte l'application de ce règlement
 - reconnais que la responsabilité du ROC et de ses cadres est limitée aux heures d'entraînement de mon enfant à l'intérieur, ou à l'extérieur de la patinoire pour les activités hors glace
 - prends connaissance que le ROC dégage toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration sur les effets et matériels apportés par le patineur déposés dans le vestiaire, sur le bord de la piste ou au Performance Glace
- des options d'assurance qui me sont proposées par la licence
- des règles spécifiques à ce sport
- des différents lieux, jours et heures d'entraînements fixés pour mon enfant
- du caractère forfaitaire annuel du paiement des cours et qu'aucun remboursement ne pourra être consenti hors le cas d'un arrêt médical tel que spécifié dans le règlement intérieur
- que l'accès des parents ou représentants des patineurs aux vestiaires est interdit
- que l'accès des parents ou représentants des patineurs et du public est interdit sur la piste et le pourtour de la piste pendant l'entraînement mais autorisé dans les gradins.

Je m'engage à :

- être assidu et ponctuel aux entraînements,
- faire preuve de sportivité lors des entraînements et des compétitions,
- respecter les consignes de mes entraîneurs et de mes dirigeants,
- me présenter aux manifestations sportives (médailles, compétitions, championnats) en tenue correcte et complète aux couleurs du ROC ou FRANCE pour les internationaux,
- accepter sauf cas d'empêchement majeur les compétitions pour lesquelles je suis choisi(e) par mes entraîneurs,
- prendre connaissance de la liste des produits dopants et de n'utiliser aucune substance dopante dans ma pratique sportive d'entraînement ou de compétition,
- reconnaître que mon club m'a bien informé sur les produits dopants et m'a expressément interdit de les utiliser,
- ne pas créer de compte sur les réseaux sociaux comprenant l'un des noms suivants : ROC, Rouen Olympic Club, JDA, Jeanne d'Arc, French Cup, Ice Cup.

Tout problème d'ordre personnel et/ou sportif doit être réglé entre parents, enfant, manager et un membre du Comité Directeur.

IMPORTANT : TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIEE A L'ENTRAINEMENT OU EN COMPETITION AINSI QUE LE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS CI-DESSUS, EXPOSENT LE PATINEUR AUX SANCTIONS PREVUES PAR LES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR.

Fait à..... le

signature des parents précédée de « lu et approuvé »

signature du patineur précédée de « lu et approuvé »